



ESPACE ZUM

Pour réserver l'Espace ZUM, communiquez avec

- vos agents-ressources au 514 343-6532 poste 8990, du lundi au vendredi, de 16h30 à 22h00 et la fin de semaine de 8h00 à 22h00 ou
- les gardiens des résidences au 514 343-6532 poste 8080.

MODALITÉS

1. Je dois remplir le formulaire «**Constat de l'état de la salle 5262**» en présence de l'agent des résidences qui m'ouvrira la porte du local et signaler immédiatement à l'agent des résidences tout élément non conforme.
2. Je dois communiquer avec le gardien des résidences, au poste 8080, pour signaler la fermeture de l'évènement. Le gardien se rendra sur les lieux et le formulaire «**Constat de l'état de la salle 5262**» devra être rempli à nouveau en sa présence. À défaut d'avoir signalé la fermeture de l'évènement au gardien, je demeure responsable des objets et du local. *Les représentants du Service des Résidences ou de la Sûreté de l'UdeM se gardent le droit de mettre fin à l'activité en tout temps pour tout manquement aux règlements.*
3. Je me porte personnellement responsable des frais découlant de bris nécessitant réparation ou remplacement de tout objet ou matériel du local et je m'engage à payer les frais de nettoyage dans le cas où la salle est laissée dans un état de malpropreté excessive.
4. Je me porte personnellement responsable du comportement des personnes présentes à l'activité que j'organise et je m'engage à fournir à l'agent une liste des participants.

CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SALLE

Comme personne responsable de la salle 5262, je m'engage à :

1. Respecter et à faire respecter les heures de fermeture de la salle, soit à 2h00.
2. Ce que la consommation d'alcool se limite à l'intérieur de la salle 5262 et qu'il n'y ait aucun don ou vente d'alcool. L'alcool consommé doit être celui qui appartient personnellement à chaque participant. La consommation d'alcool doit être modérée.
3. Ce que le règlement sur la consommation de tabac dans les édifices publics soit respecté.
4. Ce qu'il n'y ait aucune consommation de produit illégal.
5. Remettre le local dans un état d'ordre et de propreté.
6. Respecter la capacité maximale de la salle qui est de 59 personnes.
7. À maintenir le volume de la musique à un niveau raisonnable qui assure que les résidents des étages supérieurs ne soient pas dérangés.
8. M'assurer du fait que les participants à l'évènement sont majoritairement résidents.
9. Ce que les règlements des résidences soient respectés par l'ensemble des participants.
10. Ce que les participants adoptent des comportements décents.
11. Ce qu'aucune personne en état d'ébriété ne quitte non accompagnée la salle.